



PROTOCOLE COVID DEFINI POUR L'ENSEMBLE DE NOS ACTIVITES

- Tout adhérent qui présenterait des symptômes de Covid (fièvre, toux persistante, difficultés respiratoires, perte du goût ou de l'odorat) est prié de ne pas se présenter aux cours.
- L'animateur n'aura pas la responsabilité de l'application des gestes barrières et il pourra refuser l'admission d'un élève ne les respectant pas ou présentant des symptômes.
Tout non-respect sera à signaler au secrétariat ou à un membre du conseil d'administration.
- Port du masque obligatoire dès l'entrée dans chaque bâtiment et lors des déplacements, pour tous les adhérents de 11 ans et plus.
- Utilisation du gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie de chaque bâtiment. (Le gel est mis à disposition par la municipalité propriétaire des locaux)
- Pointage de tous les participants présents aux cours sur le cahier fourni aux animateurs et animatrices par le Comité d'Animation. Ce cahier est remis chaque jour dans le placard des animateurs du centre H. Queffélec et pourra être transmis aux autorités sanitaires à leur demande. Le respect des horaires de cours est impératif.
- Ventilation des salles par ouverture des portes et fenêtres toutes les 3 heures pendant 15 minutes
- Port du masque conseillé pour les animateurs durant tout le cours
- Respect de la distance d'un mètre (ou plus importante selon l'activité exercée) entre chaque participant pendant l'activité, port du masque obligatoire quand la distanciation n'est pas possible.
- Interdiction d'introduire dans les locaux toute nourriture ou consommation, autre que bouteille ou gourde d'eau personnelle.
- Les parents accompagnateurs, après avoir vérifié la présence de l'animateur ou animatrice attendent la fin du cours dans leur véhicule (cours de musique de 20 ou 30 minutes)
- Chaque animateur ou animatrice recevra du Comité d'Animation deux masques lavables, des gants de ménage, une « chiffonnette » lavable et produit virucide pour nettoyer les instruments collectifs et surfaces touchées durant les cours (tables, chaises, pupitres, barres de danse, petit outillage...). Les adhérents adultes et grands adolescents seront sollicités pour participer à cette désinfection, sous la responsabilité de l'animateur ou animatrice.
- Seul l'animateur ou animatrice ouvre et ferme les portes de sa salle.
- Dans la mesure du possible, les portes restent ouvertes durant les cours, sauf perturbations sonores en provenance d'un autre cours dans le même bâtiment.
- Respect de la jauge de chaque salle définie par la municipalité.

- Respect du dispositif de circulation défini pour chaque bâtiment :
 - Centre H.QUEFFELEC : entrée par la porte principale automatique et sortie par l'arrière du bâtiment, excepté pour l'atelier poterie dont l'entrée et la sortie se feront directement par l'issue donnant sur l'extérieur.
 - Espace MANDELA : entrée par l'une des deux portes arrière et sortie par la porte automatique à l'avant. Cette porte sera verrouillée dans le sens entrée.
 - Seul le passage vers les toilettes des deux bâtiments durant les cours déroge à cette règle.

PROTOCOLE D'ACTIVITE CHORALE HARMONIA

Salle utilisée : salle Signoret au centre Henri Queffélec

Les choristes devront, outre les dispositions générales :

1) Porter le masque dès leur entrée dans le centre et ne l'enlever qu'une fois qu'ils seront assis à leur place. Ils le remettront -pour tout déplacement (y compris pendant la phase ventilation de la salle) -dès que la cheffe aura signifié la fin de la répétition.

2) Respecter la distanciation mise en place pour les sièges (2 mètres minimum entre choristes et 5 mètres entre la cheffe de chœur et les premiers choristes). Les vêtements seront posés sur chaque chaise, chaque choriste présentera son siège au responsable de la désinfection (à la fin de la répétition).

3) Sortir de la salle en respectant la distanciation pendant la période de ventilation de la Salle.

4) Serge CAROFF (référent Covid) pointera les choristes présents à chaque répétition sur le cahier mis en place par le Comité. Ce cahier de pointage sera remis chaque jour dans le placard des animateurs, dans le casier de la cheffe de chœur. Il sera remis par le Comité d'Animation aux autorités à leur demande en cas de cas de détection d'un choriste malade ou considéré comme contact d'un cas avéré.

PROTOCOLE D'ACTIVITE DANSE CLASSIQUE ET MODERN-JAZZ

Salles utilisées : la scène ou salle Signoret au centre Henri Queffélec.

Outre les dispositions générales, les adhérents et adhérentes devront appliquer les règles suivantes.

- Arrivée en tenue, car les vestiaires seront indisponibles.
- Cours sur la scène : Les vêtements chauds ou de pluie seront disposés sur l'avant de la scène.
- Si les cours se tiennent en salle Signoret les vêtements seront disposés sur des tables désinfectées à chaque cours.

PROTOCOLE D'ACTIVITE YOGA

Salles utilisées : Salle parquet à l'espace Gourmelon, dojo salle de combat et club-house à la salle de Kerloïs, Salle Caradec à l'espace Mandela.

Outre les dispositions générales, les adhérentes et adhérents devront respecter les dispositions suivantes :

- Venir au cours avec un plaid assez grand pour y déposer vêtements et chaussures de sport, afin d'éviter la désinfection systématique du sol après chaque cours.
- En cas de marche pieds-nus sur le tatami, l'utilisation de gel hydroalcoolique sera nécessaire sur les mains et les pieds avant et après chaque cours.
- Respect du dispositif de circulation défini pour chaque bâtiment :
 - o Salle de Kerloïs : entrée par le hall principal et sortie par les portes « sortie de secours » de chaque salle.
 - o Espace Gourmelon salle parquet : entrée par la porte spécifique et sortie par le fonds de la salle sur parking
 - o Espace Mandela : entrée par l'une des deux portes arrière et sortie par la porte automatique à l'avant. Cette porte sera verrouillée dans le sens entrée.

PROTOCOLE D'ACTIVITE GROUPES MUSICAUX

GUITARES ET CHANTS, ATELIER JAZZ, PETITS ENSEMBLES, CHORALE JEUNES

Salle utilisée : salle Caradec à l'espace Mandela

Outre les dispositions générales, les adhérentes et adhérents devront appliquer les règles suivantes:

- Distanciation d'1,5 mètres entre les participant(e)s et 2 mètres pour les instruments à vent, disposés en ligne.
- Distanciation de 2 mètres entre le chef de l'ensemble et les élèves.
- Les condensats des instruments à vent doivent être évacués dans des papiers jetables et déposés dans un réceptacle dédié. L'application de gel hydro-alcoolique est obligatoire après chacune de ces opérations.
- Lors d'utilisation de micros, les élèves recevront des bonnettes lavables personnelles.

PROTOCOLE D'ACTIVITE POTERIE ET DESSIN / PEINTURE

Salles utilisées : atelier poterie, salle de dessin et salle Piaf au centre H. Queffélec

Outre les dispositions générales, les adhérentes et adhérents devront appliquer les règles suivantes :

- Dans la mesure du possible fournir le petit matériel utilisé (pinces, crayons...). Si le petit outillage est fourni par le Comité, désinfection obligatoire après chaque utilisation.
- Chaque adhérent devra venir au cours avec sa blouse de protection.

PROTOCOLE D'ACTIVITE THEATRE

Salles utilisées : salle Caradec à l'espace Mandela, Salle Signoret et scène au centre H. Queffelec
Outre les dispositions générales, les adhérentes et adhérents devront appliquer les règles suivantes :

- Distance de 2 m à respecter entre les élèves ou port du masque.
- Si des accessoires doivent passer d'un élève à l'autre, ces derniers doivent se laver les mains au savon ou gel hydro-alcoolique avant et après la scène répétée.

ROLES ET RESPONSABILITES

Le présent protocole est signé pour le Comité d'Animation par François SALAÛN, après accord du conseil d'administration.

François SALAÛN est désigné référent « COVID 19 » pour les activités Danse, Théâtre, Dessin/peinture et Poterie.

Jean-Luc HENRY est désigné référent « COVID 19 » pour les activités Musique et Yoga.

Serge CAROFF (président de Chœur Harmonia) est désigné référent « COVID 19 » pour l'activité de la Chorale.

Pour les activités, chaque animateur sera chargé de la mise en application du présent protocole auprès de ses adhérents.

Fait à Gouesnou, le 17 septembre 2020.

COMITE D'ANIMATION
315, rue de Reichstett
29850 GOUESNOU
Tél. 02 98 37 37 88
Siret : 317 495 877 00019

Pour le conseil d'administration,
François SALAÛN.

